

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Mamoudzou, le 27.05.2025

Contact presse :
02.69.63.47.97 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Chikungunya : face à la circulation soutenue du virus, l'Agence Régionale de Santé de Mayotte déclenche le niveau 3 du plan ORSEC.

Sur proposition de M. Sergio Albarello, Directeur Général de l'ARS Mayotte, et au regard de l'évolution de la situation et du risque épidémique, M. François-Xavier Bieuville, Préfet de Mayotte, a décidé d'activer ce jour le niveau 3 du plan ORSEC.

Déclenchement du niveau 3 du plan ORSEC à Mayotte :

Ce passage en phase 3 correspond à une **épidémie de faible intensité**, avec une circulation virale avérée, des cas confirmés hospitalisés, une propagation spatio-temporelle significative et un impact mesuré sur le système de santé. L'objectif est d'adapter la réponse à l'évolution de la situation épidémiologique et de renforcer les moyens d'action, en mobilisant tous les acteurs concernés.

Cette phase 3 marque une intensification de la circulation du virus, avec un impact plus visible sur le système de santé et les capacités de réponse. Il vise à renforcer la coordination entre les services de l'État, les collectivités et les acteurs de santé pour limiter la propagation du virus.

Ce niveau prévoit notamment :

- La coordination des actions de lutte anti-vectorielle sur tout le territoire,
- La mobilisation renforcée des collectivités et des partenaires,
- La surveillance accrue de la situation sanitaire,
- L'ajustement des capacités de prise en charge dans les structures de santé,
- L'intensification de la communication auprès de la population.

L'implication des communes et des intercommunalités via leurs actions de salubrité publique contribue fortement à renforcer les actions de traitement et de sensibilisation menées par l'ARS. Cette mobilisation est aujourd'hui essentielle pour inverser la tendance. Les prochaines semaines seront en effet cruciales dans la lutte contre la propagation de la maladie.

Le chikungunya, une maladie aux conséquences parfois graves.

Le chikungunya est une maladie qui se transmet à l'homme par des piqûres de moustiques porteurs du virus, provoquant une **fièvre élevée d'apparition brutale** souvent accompagnée de **douleurs articulaires**, particulièrement au niveau des poignets, chevilles et phalanges, d'**éruptions cutanées** et de **maux de tête**. Les personnes âgées ou porteuses de

maladies chroniques, ainsi que les nouveau-nés, sont plus à risque de développer une forme grave. Dans certains cas il existe des formes chroniques de la maladie, avec des signes articulaires qui peuvent perdurer durant plusieurs semaines voire plusieurs années.

En cas d'apparition de symptômes :

- Les personnes résidant **en dehors de Mamoudzou et de Petite-Terre** sont invitées à se faire tester, afin de confirmer le diagnostic et de permettre une meilleure orientation des actions de lutte antivectorielle dans ces zones.
- Pour les personnes **résidant à Mamoudzou ou à Petite-Terre**, le diagnostic ne sera plus systématiquement prescrit en cas de consultation, ces secteurs étant désormais considérés comme des foyers épidémiques où les actions de lutte antivectorielle sont déjà largement déployées, notamment via la vaccination.
- Continuez impérativement de **vous protéger des piqûres** de moustiques pendant au moins une semaine pour **éviter de contaminer votre entourage**

Ensemble, luttons contre le chikungunya : de simples gestes permettent de lutter contre sa propagation.

L'ARS rappelle que les moustiques se reproduisent en pondant leurs œufs dans tous les récipients et objets qui contiennent de l'eau, que ce soit à l'intérieur de la maison ou à l'extérieur. Ainsi, pour limiter leur développement sur le territoire, il est essentiel d'assainir son environnement de vie : **couvrir systématiquement tous les récipients contenant de l'eau, se débarrasser des déchets** et veiller à **vider l'eau stagnante**.

La vaccination, un outil clé pour se protéger et protéger les plus vulnérables.

Le vaccin contre le chikungunya est disponible à Mayotte et recommandé pour les personnes de 18 à 64 ans présentant des comorbidités. Il est gratuit sur prescription médicale pour cette tranche d'âge. **Se faire vacciner, c'est se protéger soi, mais aussi éviter de transmettre le virus aux personnes les plus fragiles.**

**En vous protégeant, vous protégez aussi vos proches.
Et empêchez la survenue de formes graves chez les plus fragiles.**